

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des Affaires Etrangères

Le Secrétaire d'Etat chargé  
de la Communauté Nationale à l'étranger



وزارة الشؤون الخارجية  
كاتب الدولة المكلف بالجالية  
الوطنية بالخارج

**Conférence Ministérielle sur la Diaspora  
Les diasporas et le développement : trait d'union entre la société et l'Etat  
Genève, les 18 et 19 juin 2013**

**Intervention de Monsieur le Secrétaire d'Etat  
chargé de la Communauté Nationale à l'étranger.**

**Monsieur le Président,  
Mes chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs**

Je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements et ceux du Gouvernement algérien à l'endroit de Monsieur le Directeur Général de l'Organisation Mondiale pour les Migrations ainsi qu'à ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'organisation de ce Forum, qui représente pour nous une opportunité en vue de renforcer le dialogue et la concertation sur les moyens à mettre en œuvre pour renforcer les liens entre les communautés de migrants avec leur pays d'origine et pour mobiliser les diasporas au service du développement économique et social.

Je tiens également à présenter mes sincères félicitations à Monsieur le Directeur Général à la suite de sa réélection à la tête de l'O.I.M, qui constitue une reconnaissance pour les efforts louables que M. William Swing a déployés depuis sa première prise de fonction en qualité de Directeur Général de cette organisation.

Comme vous le savez, les mouvements migratoires ont enregistré, ces dernières décennies et pour diverses raisons, des mutations considérables caractérisées par une complexité liée à sa composante hétérogène, d'où de nouveaux enjeux et défis sont apparus sur les scènes nationale, régionale et internationale en relation avec ces mutations. C'est pourquoi, les questions migratoires occupent, aujourd'hui, de plus en plus d'espaces dans les agendas des pays d'accueil et de destination, mais aussi dans celui des organisations régionales et internationales compétentes en la matière.

L'émigration algérienne qui se composait essentiellement de migrants du travail pendant la période coloniale jusqu'à l'indépendance, a connu une évolution à partir des années 80, en termes de diversification des pays de destination et de sa composante. L'on relève, à cet égard, que d'autres pays, autre que la France, principal pays d'accueil de la communauté nationale établie à l'étranger, sont devenus des destinations pour les migrants algériens, tels que l'Espagne, la Grande Bretagne, la Belgique, la Suisse, l'Italie, l'Allemagne. D'autres destinations comme celles du Canada, des Etats Unis ou des pays du Golfe attirent plus particulièrement les cadres, les universitaires et la main d'œuvre qualifiée.

Conscient de l'importance des liens qui doivent être tissés avec les membres de la communauté nationale établie à l'étranger, l'Etat algérien post-indépendance a inscrit la question de sa communauté expatriée parmi ses premières priorités. L'action du gouvernement vise, d'une part, à protéger et à défendre les intérêts de ses concitoyens dans les pays d'accueil et à œuvrer, d'autre part, à la création des meilleures conditions pour susciter une participation de cette diaspora à la vie politique, économique et sociale de notre pays.

**Monsieur le Président,  
Mes chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs**

La démarche prônée par le Gouvernement algérien a toujours consisté à renforcer les liens avec sa communauté expatriée, liens basés sur des rapports de confiance mutuelle et inscrits dans la durée. Je dois souligner, à cet égard, que les lois fondamentales algériennes octroient aux membres de la communauté nationales établies à l'étranger les mêmes droits politiques et civiques que leurs concitoyens nationaux vivant en Algérie.

La mise en place, depuis 1996, d'une structure gouvernementale, tantôt appelée Ministère délégué et tantôt Secrétariat d'Etat, chargée du dossier de la Communauté Nationale établie à l'étranger dénote l'intérêt accordé par les autorités algériennes pour sa diaspora.

Les actions menées en sa direction de notre communauté s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de Plan d'Action du Gouvernement, dont les axes sont :

- Fédérer les compétences nationales expatriées et à œuvrer à l'émergence d'une diaspora algérienne organisée et structurée, qui contribue au renforcement des relations entre le pays d'accueil et le pays d'origine ;
- Encourager l'émergence de réseaux communautaires parmi nos ressortissants et canaliser leur apport en expertise et savoir-faire vers le pays ;
- favoriser l'émergence d'un mouvement associatif actif et renforcer la solidarité communautaire ;

Ainsi, en application de ces directives, les initiatives que nous avons lancées en direction de la communauté algérienne établie à l'étranger visent essentiellement à :

- Structurer les membres de la communauté en mouvements associatifs et son organisation en groupes socioprofessionnels, dans la perspective de leur fédération, dans le cadre des lois du pays de résidence ;
- Valoriser le rôle de la diaspora dans son action en direction du pays d'origine ;
- Promouvoir la participation de la communauté à la prise de décision politique (participation aux élections et représentation de la communauté dans les instances législatives) ;
- Œuvrer à mettre en place de structures de consultations avec les membres de la communauté ;
- Organiser de rencontres multidisciplinaires périodiques avec les membres de la communauté visant à promouvoir la concertation sur toute question d'intérêt national et/ou d'intérêt commun ;
- Organiser des manifestations scientifiques, culturelles et cultuelles en collaboration avec les membres de la communauté visant à renforcer le sentiment d'appartenance de notre communauté à la mère Patrie ;

Il convient d'ajouter que l'Algérie dispose d'un réseau diplomatique et consulaire dans tous les pays et villes de concentration de la communauté algérienne qui veille à protéger ses intérêts, à promouvoir son intégration et à encourager son épanouissement dans le pays d'accueil.

Au plan de sa représentation et de sa participation à la vie politique du pays d'origine, l'Algérie figure parmi les pays qui œuvrent à une implication effective de sa communauté expatriée, à travers sa représentation dans les instances législatives nationales et celles chargées de toutes les questions qui concernent, de près ou de loin, cette communauté.

Depuis 1995, les membres de la communauté nationale établie à l'étranger participent, constamment et de manière directe, aux élections présidentielles et législatives organisées en Algérie. Au terme des élections législatives de mai 2012, huit députés, issus de cette communauté et appartenant à différents partis politiques, siègent à l'Assemblée Populaire Nationale (Parlement), et par conséquent ils sont directement impliqués dans la vie politique, économique et sociale de l'Algérie.

De même, nos émigrés, nés en Algérie, peuvent participer aux élections locales, sous réserve d'une inscription sur le fichier électoral dans la commune de naissance.

Par ailleurs, et en application du Décret Présidentiel du 09 septembre 2009 relatif à la création d'un Conseil Consultatif de la Communauté, nous nous attelons à réunir les conditions pour concrétiser, prochainement, ce projet par l'engagement d'une large concertation avec les membres de notre communauté. Le Gouvernement algérien s'attache, à cet égard, à ce que ce Conseil Consultatif puisse être une force de proposition et un interlocuteur des pouvoirs publics aussi bien sur les questions liées aux conditions de séjour de notre communauté dans les pays d'accueil que celles qui concernent la vie politique et économique de notre pays.

**Monsieur le Président,  
Mes chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs**

Au plan de la coopération régionale et internationale, l'Algérie vient de lancer un appel, lors du récent Colloque sur les diasporas maghrébines tenu à Alger, pour la création d'un observatoire des diasporas maghrébines qui aura pour tâches de coordonner les positions des pays maghrébins sur les questions migratoires, adopter des politiques communes de développement et de mettre en place des programmes qui protègent les communautés établies à l'étranger.

Mon pays participe, par ailleurs, et de manière active aux travaux de toutes les instances des Nations unies, de l'Union Africaine, de la Ligue Arabe et de l'Union du Maghreb Arabe en charge des questions relatives aux communautés établies à l'étranger.

Avec l'Union européenne, l'Algérie est partie prenante aux processus et initiatives euro-méditerranéens traitant des questions relatives au séjour et à la circulation des personnes.

Je voudrais saisir cette opportunité pour exprimer ma satisfaction quant à l'évolution des discussions que mon pays a menées avec l'Organisation Mondiale pour les Migrations qui doivent aboutir à la mise en œuvre de l'accord portant ouverture d'une représentation de cette organisation, à Alger, et le lancement des projets de coopération retenus au terme de ces discussions.

Je terminerai mon intervention en lançant un appel pour le renforcement de notre dialogue et la promotion du partage de l'information et des bonnes pratiques dans le domaine des politiques adoptées en direction des diasporas, en tenant compte des préoccupations et intérêts des pays d'accueil et d'origine, mais également ceux des premiers concernés, à savoir les membres des communautés nationales établies à l'étranger.

Je vous remercie de votre attention.